



# Communauté de Communes Loches Développement

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif**

### **Exercice 2016**

# Table des matières

1. Caractérisation technique du service .....	3
1.1. Présentation du territoire desservi .....	3
1.2. Mode de gestion du service .....	3
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) .....	3
1.4. Nombre d'abonnés.....	3
1.5. Volumes facturés.....	4
1.6. Détail des imports et exports d'effluents.....	4
1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	5
1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert .....	5
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	6
1.10. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration (D203.0) .....	7
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	7
2.1. Modalités de tarification .....	7
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) .....	8
2.3. Recettes.....	9
3. Indicateurs de performance .....	9
3.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.....	9
3.2. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) .....	9
3.3. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	10
3.4. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) .....	10
3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	10
4. Financement des investissements.....	11
4.1. Montants financiers .....	11
4.2. Etat de la dette du service.....	11
4.3. Amortissements .....	11
4.4. Présentation des investissements réalisés en 2016 et de leur financement en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	11
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	12
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	12
5.1. Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité.....	12
6. Liste récapitulative des indicateurs descriptifs et de performance .....	13

## 1. Caractérisation technique du service

### 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal

· Nom de la collectivité : Communauté de Communes Loches Développement

· Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : SPIC

· Compétences liées au service :

- |             |     |
|-------------|-----|
| - Collecte  | Oui |
| - Transport | Oui |

- |                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| - Dépollution                     | Oui |
| - Contrôle de raccordement        | Oui |
| - Elimination des boues produites | Oui |

Et à la demande du propriétaire :

- |   |     |
|---|-----|
| - Travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement | Non |
| - Travaux de suppression ou d'obturation des fosses                   | Non |

· **Territoire desservi** : Azay sur Indre, Beaulieu lès Loches, Bridoré, Chambourg sur Indre, Chanceaux près Loches, Chédigny, Cigogné, Cormery, Courçay, Dolus le Sec, Ferrière sur Beaulieu, Reignac sur Indre, St Bauld, St Hippolyte, St Jean-St Germain, St Quentin sur Indrois, St Senoch, Sennevières, Tauxigny, Loches, Perrusson, Verneuil sur Indre.

· Existence d'une CCSPL : Non

· Existence d'un zonage Non

· Existence d'un règlement de service Oui (approuvé le 28/02/13)

### 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie.

### 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **15 432 habitants** au 31/12/2016.

### 1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	Nombre d'abonnés au 31/12/2015	Nombre d'abonnés au 31/12/2016	Volume consommé par Commune
Azay sur Indre	74	105	4 169
Beaulieu lès Loches	1 152	1 041	68 563
Bridoré	129	131	14 020
Chambourg sur Indre	368	375	24 627
Chanceaux près Loches	6	6	338
Chédigny	173	167	13 623
Cigogné	142	140	14 551
Cormery	909	897	69 770
Courçay	149	154	10 133
Dolus le Sec	141	141	9 171
Ferrière sur Beaulieu	314	320	23 887
Loches	4 362	4 348	332 568
Perrusson	693	714	55 170
Reignac sur Indre	513	535	33 414
Saint Bauld	29	31	1 772
Saint Hippolyte	246	248	16 108
Saint Jean Saint Germain	320	323	23 083
Saint Quentin sur Indrois	84	84	5 506
Saint Senoch	169	176	10 340
Sennevières	49	49	2 735
Tauxigny	282	289	28 167
Verneuil sur Indre	137	145	10 628
<b>TOTAL</b>	<b>10 441</b>	<b>10 519</b>	<b>772 343 m<sup>3</sup></b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **52,1 abonnés/km** au 31/12/2016.

#### 1.5. Volumes facturés

Volumes facturés en m <sup>3</sup>	Exercice 2015	Exercice 2016
Total des volumes facturés aux abonnés	782 021 m <sup>3</sup>	772 343 m <sup>3</sup>

#### 1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Le service assainissement n'importe pas et n'exporte pas d'effluents domestiques.

### **1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)**

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **5** au 31/12/2016 :

- Fierbois tradition CHEDIGNY
- Hôpital de LOCHES
- Aérazur LOCHES
- SUPER U LOCHES
- LECLERC PERRUSSON

### **1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert**

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de **200 km** de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements.

## 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 45 Stations d'Épuration (STEP) qui assurent le traitement des eaux usées.

Commune	Libellé de l'ouvrage	capacité (m3/J - eq/hab)	Type de traitement	débit journalier admissible (m3/j)
CHAMBOURG-SUR-INDRE	Lagune de Chambourg	600 eq/hab	lagunage	90,0
CHAMBOURG-SUR-INDRE	STEP Ile Thimée CHAMBOURG	210 eq/hab	filtre planté de roseaux	31,5
CHAMBOURG-SUR-INDRE	STEP Haut Luain	100 eq/hab	filtre planté de roseaux	15,0
CHAMBOURG-SUR-INDRE	station FSTE du Petit Luain	36 eq/hab	FSTE filtre à sable	5,4
COURCAY	STEP de Courçay	400 eq/hab	filtre à sable	75,0
REIGNAC-SUR-INDRE	STEP rue Sabotiers	1300 eq/hab	boues activées	195,0
REIGNAC-SUR-INDRE	station FSTE Haut Villepays	60 eq/hab	FSTE filtre à sable	9,0
REIGNAC-SUR-INDRE	station FSTE la Rochette	30 eq/hab	FSTE filtre à sable	4,5
REIGNAC-SUR-INDRE	station FSTE le Temple	30 eq/hab	FSTE filtre à sable	4,5
CIGOGNE	station du Coudray	40 eq/hab	filtre planté de roseaux	6,0
CIGOGNE	station d'épuration Vilpou	400 eq/hab	filtre planté de roseaux	60,0
AZAY-SUR-INDRE	Station d'épuration Les Morillons	130 eq/hab	filtre planté de roseaux	19,5
AZAY-SUR-INDRE	station FSTE la taille des Beauces	75 eq/hab	FSTE filtre à sable	11,2
AZAY-SUR-INDRE	station FSTE EU Route de REIGNAC	90 eq/hab	FSTE filtre à sable	13,5
CHEDIGNY	station d'épuration	500 eq/hab	disque biologique	75,0
CHEDIGNY	FSTE Norçay	40 eq/hab	FSTE filtre à sable	6,0
CORMERY	Station du Sanitas	1800 eq/hab	Boue activée	400
DOLUS-LE-SEC	station FSTE de BELETRE	20 eq/hab	FSTE filtre à sable	3,0
DOLUS-LE-SEC	station d'épuration Dolus	400 eq/hab	filtre planté de roseaux	75,0
SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS	station FSTE le Bas Bourg	30 eq/hab	FSTE filtre à sable	4,5
SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS	station FSTE Les Piaux	30 eq/hab	FSTE filtre à sable	4,5
SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS	station FSTE Bourg	50 eq/hab	FSTE filtre à sable	7,5
SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS	station FSTE Palissière	10 eq/hab	FSTE filtre à sable	2,0
SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS	station escalier	20 eq/hab	filtre percolateur	3,0
SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS	station FSTE presbytère	50 eq/hab	FSTE filtre à sable	7,5
SAINT QUENTIN SUR INDROIS	station de la Trotterie	34 eq/hab	filtre planté de roseaux	5,0
TAUXIGNY	Station d'épuration	700 eq/hab	disque biologique	105,0
LOCHES	Station d'épuration	14000 eq/hab	boues activées	2100,0
SAINT HIPPOLYTE	Station d'épuration	500 Eq/hab	lagunage	75,0
BRIDORE	Station d'épuration	290 Eq/hab	lagunage aérée	53,0
SAINT SENOCH	Station d'épuration	270 eq/hab	lagunage	50,0
SAINT SENOCH	Station lotissement des planches	20 eq/hab	FSTE filtre à sable	3,0
SAINT JEAN SAINT GERMAIN	station d'épuration village du gué 3	50 Eq/hab	filtre planté de roseaux	7,5
SAINT JEAN SAINT GERMAIN	station d'épuration de Sambonne	125 Eq/hab	filtre planté de roseaux	18,8
SAINT JEAN SAINT GERMAIN	station d'épuration les Patureaux	200 Eq/hab	filtre planté de roseaux	30,0
SAINT BAULD	station du moulin du Coudray	70 Eq/hab	FSTE filtre à sable	10
SAINT BAULD	station du moulin Remet	30 Eq/hab	FSTE filtre à sable	4,5
SENNEVIERES	station d'épuration	120 Eq/hab	filtre planté de roseaux	18,0
PERRUSSON	station d'épuration de Poiré	65 Eq/hab	filtre planté de roseaux	9,8
PERRUSSON	station d'épuration les Chesneaux	80 Eq/hab	filtre planté de roseaux	12,0
LOCHES	station d'épuration de Neuville	100 eq/hab	filtre planté de roseaux	15,0
VERNEUIL SUR INDRE	station d'épuration les Martineaux	25 eq/hab	FSTE filtre à sable	3,8
VERNEUIL SUR INDRE	station d'épuration la Capitainerie	250 Eq/hab	filtre planté de roseaux	37,5
VERNEUIL SUR INDRE	station d'épuration Village au Gué	25 Eq/hab	FSTE filtre à sable	3,8

### 1.10. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration (D203.0)

STEP de Courçay: 50 m<sup>3</sup>

STEP de Cormery: 649 m<sup>3</sup>

STEP de Verneuil sur Indre: 50 m<sup>3</sup>

STEP de Loches: 1 178 m<sup>3</sup>

STEP de Tauxigny : 125 m<sup>3</sup>

STEP de Saint Jean Saint Germain (Sambonne) : 23T boue brute

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et également une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement).

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

	abonnement 2016	abonnement 2017	Part Proportionnelle (€HT/m <sup>3</sup> ) 2016	Part Proportionnelle (€HT/m <sup>3</sup> ) 2017
Azay sur Indre	40	44	1,61	1,58
Chambourg sur Indre	40	44	1,61	1,58
Chanceaux près Loches	40	44	1,61	1,58
Chédigny	40	44	1,61	1,58
Cigogné	40	44	1,61	1,58
Courçay	40	44	1,61	1,58
Dolus le sec	40	44	1,61	1,58
Reignac sur Indre	40	44	1,61	1,58
Saint Quentin sur Indrois	40	44	1,61	1,58
Tauxigny (lieu-dit coudray – gaudinière)	40	44	1,61	1,58
Saint Bauld	40	44	1,61	1,58
Beaulieu lès Loches	40	44	1,46	1,45
Ferrière sur Beaulieu	40	44	1,46	1,45
Loches	40	44	1,46	1,45
Perrusson	40	44	1,46	1,45
Saint Hippolyte	40	44	1,46	1,45
Saint Jean Saint Germain	40	44	1,46	1,45
Sennevières	40	44	1,46	1,45
Bridoré	40	44	1,09	1,12
Cormery	76	74	0,79	0,87
Saint Senoch	40	44	1,14	1,16
Tauxigny	40	44	1,26	1,28
Verneuil sur Indre	40	44	1,09	1,12

Les différents tarifs et prestations aux abonnés applicables pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ont été délibérés le 4 février 2016.

## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

	abonnement 2016	abonnement 2017	Part Proportionnelle (€HT/m <sup>3</sup> ) 2016	Part Proportionnelle (€HT/m <sup>3</sup> ) 2017	consommation 2016 (120 m <sup>3</sup> )	consommation 2017(120 m <sup>3</sup> )	Modernisation des réseaux de collecte 2016	Modernisation des réseaux de collecte 2017	TVA 2016 (10%)	TVA 2017 (10%)	Facturation 2016 (120 m <sup>3</sup> )	Facturation 2017 (120 m <sup>3</sup> )	coût (€) par m <sup>3</sup>	Variation
Azay sur Indre	40	44	1,61	1,58	233,2	233,6	21,6	21,6	25,48	25,52	280,28	280,72	2,34	0,16%
Chambourg sur Indre	40	44	1,61	1,58	233,2	233,6	21,6	21,6	25,48	25,52	280,28	280,72	2,34	0,16%
Chanceaux près Loches	40	44	1,61	1,58	233,2	233,6	21,6	21,6	25,48	25,52	280,28	280,72	2,34	0,16%
Chédigny	40	44	1,61	1,58	233,2	233,6	21,6	21,6	25,48	25,52	280,28	280,72	2,34	0,16%
Cigogné	40	44	1,61	1,58	233,2	233,6	21,6	21,6	25,48	25,52	280,28	280,72	2,34	0,16%
Courçay	40	44	1,61	1,58	233,2	233,6	21,6	21,6	25,48	25,52	280,28	280,72	2,34	0,16%
Dolus le sec	40	44	1,61	1,58	233,2	233,6	21,6	21,6	25,48	25,52	280,28	280,72	2,34	0,16%
Reignac sur Indre	40	44	1,61	1,58	233,2	233,6	21,6	21,6	25,48	25,52	280,28	280,72	2,34	0,16%
Saint Quentin sur Indrois	40	44	1,61	1,58	233,2	233,6	21,6	21,6	25,48	25,52	280,28	280,72	2,34	0,16%
Tauxigny (lieu-dit coudray – gaudinière)	40	44	1,61	1,58	233,2	233,6	21,6	21,6	25,48	25,52	280,28	280,72	2,34	0,16%
Saint Bauld	40	44	1,61	1,58	233,2	233,6	21,6	21,6	25,48	25,52	280,28	280,72	2,34	0,16%
Beaulieu lès Loches	40	44	1,46	1,45	215,2	218	21,6	21,6	23,68	23,96	260,48	263,56	2,20	1,18%
Ferrière sur Beaulieu	40	44	1,46	1,45	215,2	218	21,6	21,6	23,68	23,96	260,48	263,56	2,20	1,18%
Loches	40	44	1,46	1,45	215,2	218	21,6	21,6	23,68	23,96	260,48	263,56	2,20	1,18%
Perrusson	40	44	1,46	1,45	215,2	218	21,6	21,6	23,68	23,96	260,48	263,56	2,20	1,18%
Saint Hippolyte	40	44	1,46	1,45	215,2	218	21,6	21,6	23,68	23,96	260,48	263,56	2,20	1,18%
Saint Jean Saint Germain	40	44	1,46	1,45	215,2	218	21,6	21,6	23,68	23,96	260,48	263,56	2,20	1,18%
Sennevières	40	44	1,46	1,45	215,2	218	21,6	21,6	23,68	23,96	260,48	263,56	2,20	1,18%
Bridoré	40	44	1,09	1,12	170,8	178,4	21,6	21,6	19,24	20,00	211,64	220,00	1,83	3,95%
Cormery	76	74	0,79	0,87	170,8	178,4	21,6	21,6	19,24	20,00	211,64	220,00	1,83	3,95%
Saint Senoch	40	44	1,14	1,16	176,8	183,2	21,6	21,6	19,84	20,48	218,24	225,28	1,88	3,23%
Tauxigny	40	44	1,26	1,28	191,2	197,6	21,6	21,6	21,28	21,92	234,08	241,12	2,01	3,01%
Verneuil sur Indre	40	44	1,09	1,12	170,8	178,4	21,6	21,6	19,24	20,00	211,64	220,00	1,83	3,95%



## 2.3. Recettes

### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €
Redevance eaux usées usage domestique de la Collectivité	1 518 146.54
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	139 039.63
Régularisations (+/-)	+ 60 800.33
Recettes de raccordement + autres prestations de service	96 691.32
Travaux en régie	20 000.00
Autres recettes (immobilisation des subventions)	272 918.17
<b>Recettes totales</b>	<b>2 107 595.99</b>

## 3. Indicateurs de performance

### **3.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2)**

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :  
L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **64** pour l'exercice 2016.

### **3.2. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)**

#### **(Réseau collectant une charge > 2000 EH)**

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2016	Conformité exercice 2015	Conformité exercice 2016
STEP de Loches	532	100	100

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100.

### 3.3. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(Uniquement pour les STEP d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2016	Conformité exercice 2015	Conformité exercice 2016
STEP de Loches	532	100	100

### 3.4. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(Uniquement pour les STEP d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2016	Conformité exercice 2015	Conformité exercice 2016
STEP de Loches	532	100	100

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100.

### 3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP de Courçay : valorisation agricole (épandage) 50 m3 soit 3.55 T de MS  
STEP de Cormery : valorisation agricole (épandage) 649 m3 soit 24.9 T de MS  
STEP de Loches : valorisation agricole (épandage) 1 173 m3 soit 282.2 T de MS  
STEP de Tauxigny : valorisation agricole (épandage) 125 m3 soit 5.72 T de MS  
STEP de Verneuil sur Indre : valorisation agricole (épandage) 50 m3 soit 5.21 T de MS  
STEP de Saint Jean Saint Germain : compostage 23 T boue brute soit 3.35 T de MS

$$\text{Taux de boues évacuées selon la filière} = \frac{\text{TMS admis}}{\text{TMS total évacuée}} * 100$$

Pour l'exercice 2016, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100 %.

#### 4. Financement des investissements

##### 4.1. Montants financiers

	Exercice 2015	Exercice 2016
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	857 685.61	772 109.88
Montants des subventions engagées en €	50 000.00	185 000.00

##### 4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)	4 603 148.03	4 272 249.26
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	321 174.35
	En intérêts	268 655.11
		330 898.77
		172 876.37

##### 4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2016, la dotation aux amortissements a été de 660 019.69 €.

##### 4.4. Présentation des investissements réalisés en 2016 et de leur financement en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Travaux réalisés	Montants compte administratif 2016 en €	
	DEPENSES	RECETTES
Achat de matériel	99 400	
Travaux en régie	43 200	2 000
Améliorations de stations d'épuration	45 600	
Postes de refoulement	72 000	
Gestion patrimoniale – SIG réseaux d'assainissement	44 820	
Chambourg – rue Ronsard	14 050	8 000
Réseaux d'assainissement	86 600	
Autosurveillance des réseaux d'assainissement	35 600	
<b>Total</b>	<b>441 270</b>	<b>10 000</b>

**4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service**

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € Restes à réaliser + Budget Primitif 2017	
	DEPENSES	RECETTES
Achat de matériel	25 000	
Travaux en régie	79 800	2 000
Améliorations de stations d'épuration	502 056	60 000
Postes de refoulement	185 950	
Loches – filière eau STEP	60 000	0
Installations techniques/grosses réparations/mat./outil. Montrésor	45 000	2 500
Schéma directeur Montrésor	165 000	85 000
Restructuration des stations d'épuration	1 620 000	882 000
Gestion patrimoniale – SIG réseaux d'assainissement	132 100	80 000
Réseaux d'assainissement	613 900	244 000
Autosurveillance des réseaux d'assainissement	6 600	30 000
<b>Total</b>	<b>3 435 406</b>	<b>1 385 500</b>

**5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

**5.1. Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Au cours de l'année 2016, le service a reçu et accordé **22 482.96 €** d'abandons de créances.

**6. Liste récapitulative des indicateurs descriptifs et de performance**  
**Service public de l'assainissement collectif**

<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			<b>2015</b>	<b>2016</b>
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	hab	15318	15 432
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	unité	5	5
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	270,70	325
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	€/m <sup>3</sup>	2.16	2.20

<b>Indicateurs de performance</b>			<b>2015</b>	<b>2016</b>
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%		
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (à partir de 2013)	points	26	64
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	100	100
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m <sup>3</sup>	0.031	0.029
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	nb/1000 abo	0	0.38
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	nb/100 km	12.37	12
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	%	100	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	unité		
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	-	7.52
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	%	3.26	3.95
P258.1	Taux de réclamations	nb/1000 abo	0.47	0.47





# Communauté de Communes de Montrésor

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif**

**Exercice 2016**

# Table des matières

1. Caractérisation technique du service .....	3
1.1. Présentation du territoire desservi.....	3
1.2. Mode de gestion du service.....	3
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0).....	3
1.4. Nombre d'abonnés .....	3
1.5. Volumes facturés .....	4
1.6. Détail des imports et exports d'effluents .....	4
1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	4
1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	4
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	5
1.10. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration (D203.0).....	5
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	6
2.1. Modalités de tarification .....	6
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0).....	6
2.3. Recettes .....	7
3. Financement des investissements.....	7
3.1. Montants financiers.....	7
3.2. Etat de la dette du service .....	7
3.3. Amortissements.....	7
3.4. Présentation des investissements réalisés en 2016 et de leur financement en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	8
3.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	8
4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	8
4.1. Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité .....	8
5. Liste récapitulative des indicateurs descriptifs et de performance .....	9



## 1. Caractérisation technique du service

### 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal.

· Nom de la collectivité : Communauté de Communes de Montrésor.

· Compétences liées au service :

- |                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| - Collecte                        | Oui |
| - Transport                       | Oui |
| - Dépollution                     | Oui |
| - Contrôle de raccordement        | Oui |
| - Elimination des boues produites | Oui |

Et à la demande du propriétaire :

- |   |     |
|---|-----|
| - Travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement | Non |
| - Travaux de suppression ou d'obturation des fosses                   | Non |

· **Territoire desservi** : Beaumont-Village, Chemillé sur Indrois, Genillé, Le Liège, Loché sur Indrois, Montrésor, Nouans les Fontaines, Orbigny, Villedomain, Villeloin-Coulangé.

· Existence d'une CCSPL : Non

· Existence d'un zonage Non

· Existence d'un règlement de service Oui

### 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie.

### 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **3 051 habitants** au 31/12/2016.

### 1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	2016	Volumes par Commune
Beaumont-Village	49	3 208
Chemillé sur Indrois	72	6 814
Genillé	587	41 468
Le Liège	105	7 926
Loché sur Indrois	135	7 433
Montrésor/ Villeloin-Coulangé	500	40 823
Nouans les Fontaines	281	17 541
Orbigny	243	14 996
Villedomain	39	2 524
<b>Total</b>	<b>2 011</b>	<b>142 733 m<sup>3</sup></b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **35,9 abonnés/km au 31/12/2016**.

#### 1.5. Volumes facturés

Volumes facturés en m <sup>3</sup>	Exercice 2016
Abonnés domestiques	142 733

#### 1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Le service assainissement n'importe pas et n'exporte pas d'effluents domestiques.

#### 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Il n'existe pas de convention autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2016.

#### 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de **56 km de réseau séparatif** d'eaux usées hors branchements

### 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 9 Stations d'Épuration (STEP) qui assurent le traitement des eaux usées.

Commune	Libellé de l'ouvrage	capacité (m3/J - eq/hab)	Type de traitement	débit journalier admissible (m3/j)
<b>BEAUMONT - VILLAGE</b>	STEP Route de Chemillé sur Indrois	130 eq/hab	Filtres à sable	16,9
<b>CHEMILLE SUR INDROIS</b>	STEP La Babaudière	350 eq/hab	Disques biologiques	52,5
<b>GENILLE</b>	STEP La Grande Prée	1 800 eq/hab	Boues activées	350
<b>LE LIEGE</b>	STEP Les Fontaines	270 eq/hab	Disques biologiques	40,5
<b>LOCHE SUR INDROIS</b>	STEP Les Billes	220 eq/hab	Boues activées	13,2
<b>NOUANS LES FONTAINES</b>	STEP La Grande Noue	720 eq/hab	Lagune	96
<b>ORBIGNY</b>	STEP Le Pré de Gravelle	450 eq/hab	Boues activées	75
<b>VILLEDOMAIN</b>	STEP La Touche	150 eq/hab	Disques biologiques	22,5
<b>VILLELOIN COULANGE</b>	STEP Montigny	900 eq/hab	Boues activées	120

### 1.10. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration (D203.0)

STEP de Beaumont-Village : 40 m3 soit 0.4 T de MS  
STEP de Chemillé sur Indrois : 90 m3 soit 1.8 T de MS  
STEP de Le Liège : 110 m3 soit 2.2 T de MS  
STEP de Loché sur Indrois : 66 m3 soit 1.19 T de MS  
STEP d'Orbigny : 80 m3 soit 2 T de MS  
STEP de Villedomain : 29 m3 soit 0.4 T de MS  
STEP de Villeloin-Coulangé : 220 m3 soit 5.5 T de MS

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et également une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement).

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

	abonnement 2016	abonnement 2017	Part Proportionnelle (€HT/m3) 2016	Part Proportionnelle (€HT/m3) 2017
Beaumont - Village	120.45	115	1.98	2.02
Chemillé sur Indrois	120.45	115	1.98	2.02
Genillé	120.45	115	1.98	2.02
Le Liège	120.45	115	1.98	2.02
Loché sur Indrois	120.45	115	1.98	2.02
Montrésor	120.45	115	1.98	2.02
Nouans les Fontaines	120.45	115	1.98	2.02
Orbigny	120.45	115	1.98	2.02
Villedomain	120.45	115	1.98	2.02
Villeloin - Coulangé	120.45	115	1.98	2.02

### 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

	abonnement	Part Proportionnelle (€HT/m3)	consommation 2016 (120 m3)	abonnement et consommation (120 m <sup>3</sup> )	Redevance pollution	TVA (10%)	Facturation (120 m3)	coût (€) par m <sup>3</sup>
<b>2016</b>	120,45	1,98	237,6	358,05	21,6	37,97	417,62	3,48
<b>2017</b>	115	2,02	242,4	357,4	21,6	37,90	416,90	3,47

Le tarif d'abonnement 2017 a été délibéré le 23/12/2016

Le tarif de consommation 2017 a été délibéré le 15/12/2015

### 2.3. Recettes

#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €
Redevance eaux usées usage domestique de la Collectivité	532 898.86
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	25 685.27
Régularisations (+/-)	+ 1 797.68
Recettes de raccordement + autres prestations de service	33 922.82
Travaux en régie	/
Autres recettes (immobilisation des subventions)	74 930.63
<b>Recettes totales</b>	<b>669 235.26</b>

### 3. Financement des investissements

#### 3.1. Montants financiers

	Exercice 2016
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	213 863.00
Montants des subventions engagées en €	87 500.00

#### 3.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2016	
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)	525 416.50	
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	55 094.80
	En intérêts	14 432.81

#### 3.3. Amortissements

Pour l'exercice 2016, la dotation aux amortissements a été de 120 633.95 €.

### 3.4. Présentation des investissements réalisés en 2016 et de leur financement en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Pas de travaux réalisés en 2016

### 3.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € Restes à réaliser + Budget Primitif 2017	
	DEPENSES	RECETTES
Achat de matériel	25 000	
Travaux en régie	79 800	2 000
Améliorations de stations d'épuration	502 056	60 000
Postes de refoulement	185 950	
Loches – filière eau STEP	60 000	0
Installations techniques/grosses réparations/mat./outil. Montrésor	45 000	2 500
Schéma directeur Montrésor	165 000	85 000
Restructuration des stations d'épuration	1 620 000	882 000
Gestion patrimoniale – SIG réseaux d'assainissement	132 100	80 000
Réseaux d'assainissement	613 900	244 000
Autosurveillance des réseaux d'assainissement	6 600	30 000
<b>Total</b>	<b>3 435 406</b>	<b>1 385 500</b>

## 4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 4.1. Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Au cours de l'année 2016, le service a reçu et accordé **3 462.45 €** d'abandons de créances.

## 5. Liste récapitulative des indicateurs descriptifs et de performance

### Service public de l'assainissement collectif

#### Indicateurs descriptifs des services

2016

D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	hab	3051
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	unité	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	13.49
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	€/m <sup>3</sup>	3.47

#### Indicateurs de performance

P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (à partir de 2013)	points	10
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m <sup>3</sup>	0.024
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	nb/1000 hab	0.49
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	nb/100 km	8.93
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	2.44
P258.1	Taux de réclamations	nb/1000 abo	0.47